

## Charte d'utilisation de l'annexe du laboratoire Mobiliers archéologiques

Gestionnaire : Marielle Bernier

La présente charte permet à tous les usagers de l'annexe du laboratoire de céramologie de connaître leurs droits et leurs devoirs. Chacun peut profiter de cet espace s'il respecte les règles nécessaires à son bon fonctionnement

### Condition d'accès :

L'utilisation de l'annexe du laboratoire de céramologie est réservée aux chercheurs et aux étudiants qui travaillent sur du mobilier archéologique ou des prélèvements. Le nombre d'usagers ne doit pas dépasser la capacité de la salle. Ainsi, si vous désirez utiliser ce lieu, vous êtes priés d'en informer Marielle Bernier et de préciser la durée de votre présence. Une permanence est assurée du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

### Conditions d'utilisation :

L'annexe du laboratoire de céramologie est avant tout un lieu de stockage, de traitement et d'études post-fouilles. Ainsi, afin d'optimiser l'espace et de permettre à tous de pouvoir y accéder et d'y travailler dans les meilleures conditions possibles, vous êtes priés de :

- ne rien laisser sur les tables et de ranger le mobilier dans sa configuration initiale à la fin de chacune de vos séances d'étude ;
- ne rien laisser au sol à la fois pour des raisons de sécurité et pour faciliter le flux des allées et venues ;
- ne pas entreposer de caisses, de cartons et de seaux vides dans les étagères et sur les tables afin de ne pas occuper de la place inutilement. Ceux-ci peuvent temporairement être entreposés dans le local de rangement du matériel de fouilles.

L'annexe comprend :

- une zone de stockage et de conservation du mobilier archéologique (11 mètres de rayonnage) ;
- une table de travail pour le tri et le traitement du mobilier ;
- des branchements électriques et un raccordement internet.

Pour une meilleure lisibilité du lieu, chacune des zones doit garder la fonction qui lui est propre.

L'utilisation du matériel d'étude, de photographie et de dessin se fera exclusivement au laboratoire Mobiliers archéologiques (bureau 104) et non dans cette annexe.

### La gestion des collections :

L'annexe est un lieu de rangement et de stockage proprement dit permettant la transition du mobilier avant d'être définitivement entreposé dans les dépôts de fouilles.

Les étagères libres sont destinées en priorité aux opérations archéologiques en cours. Pour plus de clarté et surtout pour éviter la perte de mobiliers, les collections archéologiques ne doivent jamais être désolidarisées.

Afin d'optimiser l'espace, il est demandé dès à présent aux responsables d'opération de respecter les protocoles de conditionnement des SRA (caisses de 600x400x110).

Une fois étudiées et inventoriées, les collections doivent impérativement quitter l'annexe du laboratoire de céramologie et être expédiées dans le dépôt final qui leur est consacré.

Même si l'étude de la collection n'est pas encore achevée, il convient d'anticiper afin de libérer le plus rapidement possible l'espace pour assurer l'accueil des nouvelles collections.

Lorsque les collections ont été inventoriées, il est demandé qu'une copie de l'inventaire soit laissée au service Mobiliers archéologiques pour intégrer la base de données « Mobiliers archéologiques – Ausonius ».

Pour toute question concernant l'utilisation de l'annexe du laboratoire de céramologie, vous pouvez prendre contact avec Marielle Bernier ([marielle.bernier@u-bordeaux-montaigne.fr](mailto:marielle.bernier@u-bordeaux-montaigne.fr)).